

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

CADRES DE COMPAGNIE DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt avant le 9 mai 2021 en envoyant un CV et une lettre de motivation aux contacts RH indiqués dans les fiches de poste. Toute candidature incomplète ne sera pas étudiée. L'objet de la candidature devra mentionner « candidature au poste de [titre du poste souhaité] – SNU 2021 ». Des entretiens individuels de recrutement auront lieu. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux candidats invités à un entretien.

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant Poste susceptible d'être vacant Création

Date souhaitable de prise de fonction : disponibilités à partir du 1er juin 2021 dans le cadre de la préparation du séjour ; disponibilité lors des douze jours du séjour de cohésion, du 21 juin au 2 juillet 2021 ; disponibilité totale dans la limite d'un contrat de 24 jours maximum d'ici le 6 juillet 2021

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service :	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE, SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS
Adresse :	49 RUE THIERS, 84000 AVIGNON
Centre SNU :	LOGIS DES JEUNES DU COMTAT VENAISSIN
Adresse :	201 IMPASSE MAURICE KALLERT, 84200 CARPENTRAS

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : CADRES DE COMPAGNIE DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : 20 TUTEURS DE MAISONNEE ET 162 VOLONTAIRES

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

EN FONCTION DE L'ORIGINE DU RECRUTEMENT : CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF, CDD, MISE A DISPOSITION, DETACHEMENT, AUTRE.

OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SEJOUR DE COHESION.

PARTICIPATION A UNE FORMATION DEDIEE AVANT LE SEJOUR

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^{ème} ;
- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement. Sous la direction du recteur, un comité de pilotage associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie, le commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS. Le chef de projet qui pilote la réalisation du projet départemental est le premier interlocuteur du directeur de centre, son premier donneur d'ordres et son principal appui.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique, psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l'occasion du séjour de cohésion.

Au titre de ses compétences relatives à l'action éducative, l'IA-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. L'IA-DASEN, pour le Recteur, est responsable du dispositif et s'appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d'ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s'appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l'État.

Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d'hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est appuyé dans ses missions par 2 adjoints :

- **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- **un adjoint éducatif** qui coordonne l'ensemble des intervenants, s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations, agences et associations concourantes.

Il dispose **d'une équipe de soutien du centre** composée de :

- **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre
- **un infirmier** qui assure le suivi sanitaire des jeunes et contribue à la promotion de la santé
- **un référent sport et cohésion** qui appuie l'action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l'équipe de direction du centre.

Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées constituent l'encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le **capitaine de compagnie** (ou chef de compagnie) **et son adjoint**.

Les compagnies d'une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d'une dizaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un **tuteur** de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 30 CADRES ET TUTEURS DE MAISONNEES, 200 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Le capitaine de compagnie et son adjoint constituent un binôme indissociable de cadres de contact dont la présence à la fois exigeante et bienveillante est essentielle. Ils sont des relais du chef de centre ainsi que de l'équipe de direction auprès des tuteurs qu'ils appuient en permanence. A leur niveau de responsabilité intermédiaire, ils traduisent le projet pédagogique du centre en objectifs de compagnie. Ils mettent en œuvre une relation de proximité avec chacun des tuteurs et tous les volontaires de leur compagnie. Leurs qualités de meneurs, leur enthousiasme, leur allant et leur autorité naturelle façonnent la compagnie et développent la cohésion.

Le capitaine de compagnie s'adresse quotidiennement aux tuteurs et aux volontaires. Il donne du sens à la progression pédagogique établie pour le centre et motive sa compagnie. Il est soucieux du bon déroulement de toutes les activités et de l'adhésion de tous, dans un esprit participatif et inclusif. Il s'assure en particulier de l'exécution fidèle des consignes et de la qualité des services rendus à la collectivité (tâches collectives, diverses mesures prescrites, cérémonial des couleurs, etc.).

Ensemble, les cadres de compagnie font du séjour de cohésion une aventure destinée à faire grandir les volontaires, à les amener à s'engager et à prendre en main leur vie (responsabilité et dépassement de soi). Les cadres de compagnie ont un souci permanent de la sécurité du centre. Ils connaissent les points cruciaux et les mesures concourant à la sécurité des volontaires dont ils ont la responsabilité dans et en-dehors du centre. Ils sont responsables de la bonne application des mesures préconisées.

Exigeants et bienveillants, ils aident, accompagnent et conseillent chaque tuteur dans l'exercice de ses responsabilités de maisonnée. Ils font respecter le règlement intérieur et adhérer à son esprit. En lien avec le chef de centre, le capitaine de compagnie et son adjoint mettent tout en œuvre pour parvenir à une connaissance fine de chacun des volontaires de la compagnie et prévoir des mesures de suivi post-séjour de cohésion, si nécessaire.

Ainsi, les responsabilités des cadres de compagnie s'exercent dans les quatre domaines principaux suivants :

1. Encadrement d'un groupe de maisonnées
 - Faire connaître et respecter le règlement intérieur
 - Accompagner et appuyer les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif
 - Participer à l'encadrement des activités
 - Assurer le dialogue avec l'équipe de direction
 - Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
 - Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit
2. Démocratie interne et éducation à la citoyenneté

- Aider les tuteurs dans l'organisation des temps de démocratie interne
 - Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté
3. Développement du sens du service et de la solidarité
- Aider les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer leur goût pour l'engagement, à rejoindre une association
 - S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers
4. Interventions ponctuelles dans les modules collectifs de formation
- En fonction de leurs compétences (expérience ou formation), les cadres de compagnie participent ponctuellement à la formation des volontaires

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input type="checkbox"/> D'autres ministères |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input type="checkbox"/> Les autres directions | <input type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

- Psychologie et sociologie des adolescents
- Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
- Gestion d'évènement grave
- Dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières
- formation BAFA / BAFD ou qualification équivalente dans les armées ou le scoutisme

COMPETENCES :

- Sens des relations humaines
- Capacité au leadership et maîtrise de soi
- Sens de l'initiative
- Rigueur dans le comportement
- Expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse dans les armées, l'Education nationale ou les Associations de jeunesse
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de volontaires en situation de handicap ou à besoins particuliers
- Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

Rémunération : 80 € net / jour

VOS CONTACTS RH (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Personne à qui adresser les candidatures (mail) : maxime.lagleize@vaucluse.gouv.fr
 Personne à contacter (mail) : alain.massenet@ac-aix-marseille.fr
 Autre personne à contacter (mail) : marilyne.caveriviere@vaucluse.gouv.fr